



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CACE/457**

Le 28 août 2008

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications
– Approbation d'une Recommandation révisée

Services par satellite

Dans la Circulaire administrative CAR/255 en date du 9 mai 2008, un projet de Recommandation révisée a été présenté pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-5 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 9 août 2008.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 à la présente Circulaire son titre avec le numéro qui lui est attribué.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R SF.1649-1

Doc. 4/BL/1

**Directives concernant la détermination des brouillages causés à
des stations du service fixe par les stations terriennes de navire
situées en deçà de la distance minimale**
